

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 14 JUIN.

Voici la profession de foi signée par les ministres portugais ; elle indique les bases de la politique que le nouveau cabinet se propose de suivre :

« Le ministère, qui sera responsable de ses actes, conçoit que le premier devoir de son existence est l'appui et la consolidation des principes proclamés le 9 septembre de l'année dernière : réformes constitutionnelles, liberté légale, progrès et économie, ordre et stabilité. Le congrès, seul investi par la nation du pouvoir légitime pour s'occuper de l'organisation constitutionnelle de l'état, et spécialement chargé de cette tâche difficile et glorieuse, et par cette considération que le gouvernement est d'avis que sa politique devra être limitée au maintien de la liberté discrétionnaire des cortès dans la discussion et le vote de la loi fondamentale, sans faire d'aucun point une question de cabinet. Le ministère, sincère et loyal envers la nation, la reine et les cortès croit de son devoir de déclarer qu'il est fermement résolu de prendre pour base de sa politique la constitution de 1822, et de maintenir chacun des pouvoirs politiques reconnus par cette constitution, dans l'exercice de leurs attributions respectives. »

FRANCE. — PARIS, LE 14 JUIN.

Les fêtes de la journée d'hier ont commencé sous les plus heureux auspices et elles ont fini par de déplorables catastrophes. Vingt-trois personnes ont été étouffées dans la soirée à la sortie du Champ de Mars, tant la foule était grande pour voir la prise de la citadelle d'Anvers !

Un ciel pur a favorisé les réjouissances publiques. Malgré une chaleur de vingt et quelques degrés, la multitude s'était portée dès 11 heures du matin dans toute l'avenue des Champs-Élysées, et surtout dans le carré de Marigny, où se trouvaient réunis les marchands forains, les acrobates, les théâtres en plein vent dans lesquels les acteurs des Funambules, de Mme Siqui, de M. d'Orsay, représentaient des mélodrames et des comédies. Le duc et la duchesse d'Orléans se sont promenés en calèche dans la grande avenue des Champs-Élysées, et ils ont été salués par des acclamations générales. Il était difficile d'approcher du pavillon de l'Horloge au moment où le concert a commencé aux Tuileries (à 7 heures 1/4). Le roi et toute la famille royale avaient pris place au balcon, pour entendre les chants patriotiques de la *Marseillaise*, de la *Parisienne*. Des fantaisies sur la *Muette de Portici*, dans lesquelles l'air : *Amour sacré de la patrie*, était répété plusieurs fois comme un refrain, ont été applaudis par la multitude.

À huit heures, les illuminations ont commencé à apparaître sur tous les édifices et les monuments de la capitale. On remarquait surtout le dôme du Panthéon qui semblait un vaste globe de feu. À 9 heures, le signal a été donné aux Tuileries pour tirer le feu d'artifice.

Nous avons remarqué un soleil dans lequel se trouvaient les lettres initiales de Ferdinand et d'Hélène. Un ballon perdu a été lancé traînant après lui une vaste bague d'artifice au milieu de laquelle se retrouvaient également les mêmes chiffres. Mais la plus belle pièce de feu était le châteaude Ludwigslust, dans lequel la princesse a passé son enfance et qui représentait un dôme, avec deux galeries latérales éclairées par des lustres placés dans une double colonnade. Ce palais était d'un bel effet pyrotechnique.

Pendant que la foule regardait le feu d'artifice du quai d'Orsay, on apercevait les bombes et les fusées qui partaient du Champ de Mars, où avait lieu la fête militaire.

Plus de 200,000 personnes étaient accourues pour voir la fête militaire. Toutes les hauteurs qui entourent le Champ-de-Mars, et les hauteurs de Passy et de Chaillot étaient couvertes de monde. L'attaque a commencé à 9 heures 1/2 et elle a fini à 11 heures moins 1/4. Jusque à ce moment tout s'était parfaitement passé à l'exception de quelques arrestations de filons, et de quelques vols dont les victimes n'ont pas pu découvrir les auteurs. Mais lorsque le fort a été pris et que la foule a cherché à se retirer, une scène terrible a eu lieu du côté de la grille de l'École Militaire.

Les deux ifs placés de chaque côté de la porte sont tombés et ont fait fermer à moitié la grille. Quelques voleurs ont commencé à jeter l'alarme et tout le monde se précipitant vers la porte, des cris affreux se sont

fait entendre de toutes parts ; des femmes, des enfans et des hommes ont été foulés aux pieds, 16 personnes ont été retirées de cet endroit, et sont mortes quelques temps après. Une scène à peu près semblable se passait à la grille de la venue de la *Motte Piquet*. Les cadavres ont été enlevés et portés à l'école militaire, Pavillon de la cavalerie. Dix huit personnes blessées grièvement ont été portées à l'hospice du Gros Caillou ; trois d'entr'elles ont rendu ce matin leur dernier soupir. Quatre cadavres ont encore été trouvés à la grille de la rue Saint-Dominique, ce qui porte jusqu'à présent le nombre des tués à 23, et celui des blessés à 16.

M. le préfet de police instruit de cet événement, s'est transporté hier soir au Champ de Mars. S. M. a envoyé un aide de camp pour se faire rendre compte des événemens, et de la gravité des blessures de ceux qui ne sont pas morts.

Dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés M. le président a dit :

« Messieurs, on a différé la réunion qui devait avoir lieu ce soir à l'Hôtel de Ville. On a eu de grands malheurs à déplorer à la suite de la fête d'hier (Vive sensation.) Dans ces circonstances, le conseil municipal de la ville de Paris ému, comme il devait l'être, s'est réuni et a décidé à l'unanimité que la ville de Paris viendrait au secours des familles en deuil. Il a décidé en outre à l'unanimité que la réunion ne serait pas différée. Il a adressé une demande en ce sens à M. le duc d'Orléans. Mais S. A. R. en son nom et en celui de Mme. la duchesse d'Orléans, a demandé que la réunion n'eût pas lieu et qu'on le laissât seul porter du secours aux familles victimes de la fête d'hier. S. M. a approuvé ces sentimens. En conséquence, la réunion a été ajournée. (Adhésion.)

On a vu dernièrement que des voleurs avaient été arrêtés à Fontainebleau, où ils avaient été conduits par l'espérance de faire quelque bonne prise ; la police qui pensait avec juste raison que les fêtes de Versailles attireraient dans cette ville des curieux placés sous sa surveillance, avait pris ses précautions, et grâce à la vigilance de M. Joly, chef de la police municipale, de M. Allard, chef du service de sûreté, et des officiers de paix Rouss, David, Hébert et Daudin, dix voleurs renommés par leur adresse ont été arrêtés en flagrant délit. Parmi eux figurent un nommé Labouray, déjà condamné pour vol, et un nommé Bobien, réclusionnaire libéré. Ces deux derniers ont été saisis au moment où ils introduisaient très commodément leurs mains dans les larges poches d'amples habits à la française qui recouvraient, dit-on, deux de nos illustrations littéraires.

Une double capture beaucoup plus importante a été faite ; c'est celle d'un certain Elie, marchand forain, et d'une fille Marchands, sa concubine. Ces deux associés travaillaient en grand, et au moment où ils ont été arrêtés, non seulement ils avaient les poches pleines de monnaie et de bourses, mais aux portes de la ville une voiture les attendait chargée d'objets volés, consistant en sacs d'argent, vaisselle plate et marchandises de prix.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* : Une ordonnance royale, datée du 10 juin, vient de dissoudre subitement le conseil municipal de Metz.

Cette mesure, que rien ne motive, était connue dès le 1^{er} à Metz. Le 12, un arrêté pris par le préfet, en exécution de l'ordonnance royale, a été placardé sur les murs de la ville : il prescrit aux électeurs de procéder, dès le 14, aux élections générales.

On raconte que le roi a dit à M. Alexandre Dumas, ancien bibliothécaire du Palais Royal, depuis quelques années assez en résistance contre la royauté de juillet : Monsieur Dumas je serai toujours charmé de vous voir revenir. Alexandre Dumas a répondu : Sire, vous le voyez, je profite aussi de l'amnistie. (*La Presse.*)

On dit qu'il y a eu de graves accidens dans la petite guerre du Champ de Mars, et que l'hôpital militaire du Gros Caillou, a reçu beaucoup de militaires blessés. Plusieurs chevaux auraient été tués.

Le ministre de la guerre s'est rendu ce matin avec un aide de camp du roi à l'hôpital militaire du Gros Caillou, pour visiter les blessés de la nuit. Les soins les plus attentifs leur ont été prodigués. On assure que deux cuirassiers ont dû être amputés à la cuisse et qu'un troisième sera trépané. De leur côté, les généraux commandant la division et l'état-major de la place ont été visiter les casernes et relever le moral des soldats que les événemens de la nuit avaient si tristement affecté. On cite plusieurs officiers qui ont beaucoup souffert. Il paraît que les gratifications ont été accordées

dées avec une grande libéralité, mais refusées avec une juste fierté.

On lit dans une correspondance : Une note qui nous parvient à l'instant, fait monter à 135 le nombre des blessés, dans la fatale soirée d'hier au Champ-de-Mars.

Meunier, que tous les navires en départ pour la Nouvelle-Orléans avaient obstinément refusé de prendre pour passager, a été embarqué hier, à deux heures et demie de l'après-midi, par Honfleur, à bord du steamer le *Courrier*. Deux gendarmes accompagnaient l'amnistié ; et sans la présence inusitée et par trop significative de toute la police de notre ville sur le quai d'embarquement, tous les passagers pour Honfleur auraient probablement ignoré la présence du compagnon de route qu'on leur avait donné. Mais avant le départ du *Courrier*, tout le monde à peu près était dans la confiance du secret que l'on avait fait semblant de chercher à cacher aux curieux.

Meunier, à son arrivée à Honfleur, a dû être dirigé avec son escorte sur la route de Bretagne, pour être conduit à Lorient, où il sera, dit-on, embarqué à bord du brick *Lapeyrouse*, préparé à le recevoir pour le transporter à la Nouvelle-Orléans. (*Journal du Havre.*)

On lit dans le journal ministériel du soir : Par ordonnance de ce jour, le roi, accueillant la demande formée par M. d'Haussez, condamné à la prison perpétuelle par arrêt de contumace de la cour des pairs, lui a appliqué, sur le rapport du garde des sceaux, le bénéfice de l'ordonnance d'amnistie du 8 mai dernier.

Il résulte d'un relevé publié par le *Journal des Chasseurs* que, dans les chasses faites par MM. les lieutenans de Louveterie pendant la campagne de 1835-1836, il a été détruit en France 216 loups, 121 louves, 303 louveteaux, 477 sangliers et 1479 renards. Le nombre de blaireaux, chats sauvages, putois et fouines, de ruits ou pris par ces mêmes lieutenans de louveterie, s'élève à 580. Un pareil résultat démontre mieux que tous les raisonnemens de quelle utilité est l'institution des louveteries, et prouve tous les services qu'elles rendent tant à l'agriculture, aux campagnes, qu'au gibier, dont la ruine serait inévitable, si on laissait exister les animaux qui leur font une guerre acharnée.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié les dépêches suivantes :

Bordeaux, 13 juin, 7 heures du soir. On écrit de Saragosse que le 9 les troupes d'Oraa occupaient Tamarit et ses environs. L'expédition carliste était entre Benavarre et Alger.

Quatre bataillons détachés du corps d'armée d'Espartero étaient arrivés le 9 à Saragosse, d'où ils devaient repartir le 11 pour rejoindre Oraa. Les lettres de Saragosse n'annoncent pas que Cabrera ait passé l'Ebre à Caspe.

Bayonne, 13 juin, 5 heures du soir. Le 10, Espartero est arrivé à Léirin, qu'il a trouvé désert.

Oraa a écrit du 8, de Fraga, que l'expédition carliste est en Catalogne. Le nombre des prisonniers qu'il a faits le 5 est de 170, dont 12 officiers ; il ne fait pas mention de Cabrera, dont on craignait l'approche à Saragosse le 10 ; mais on a été rassuré à l'arrivée de la division Iriarte envoyée par Espartero.

Narbonne, le 14 juin 1837, 5 1/2 du matin. Fort-les-Bains, le 13 au soir.

Le 9 le baron de Meer occupait en force Balaguer, Camarasa, Castello, Alcherri et Monegastre. Don Carlos était à Alas, ayant des troupes et des blessés à Ager. Ros d'Frolles et une partie des Navarrais, après avoir traversé le Sègre d'Alas, étaient à C.elles le même jour.

La déroute du brigadier Osorio rend la haute montagne

FEUILLETON.

UNE VENGEANCE ESPAGNOLE.

Elle priait, et le mouvement imperceptible de ses lèvres était le seul signe qui animait son visage. Mon regard ne s'en détacha point ; et ses yeux ne se levèrent pas une fois, même pendant sa prière, même vers cette vierge dont le cœur aussi fut percé par sept épées de douleur.

— Il y a une horrible histoire sur cette figure, m'écriai-je !

— Horrible est le mot, dit avec flegme don Rafaël.

— Et vous le savez ? dis-je, en me retournant avec vivacité.

— Et je vous la conterai, répondit-il, en souriant de mon impatience ; mais pas ici, sortons.

— De tout mon cœur, dis-je, car je crains que la persévérance de mes regards n'ait fatigué cette infortunée.

— Ne craignez rien. Elle ne vous a pas vu. Jamais elle ne regarde, répartit don Rafaël.

Je suivis don Rafaël au café. C'est le lieu où les habitans de Saragosse causent le plus volontiers. Nous nous assimes dans le coin le plus obscur, et dans sa belle langue castillane, souple et sonore, il commença :

« A quinze ans, Louise de V... était la plus belle jeune fille de Saragosse. Quoiqu'entourée des plus brillans hommages, personne ne put éveiller la puissance d'aimer qu'il y avait dans son cœur, et quant M. V... lui proposa avec instance la main du marquis de Millar,

homme riche mais âgé, elle l'accepta, heureuse de faire bonheur de son père.

La mort du marquis la rendit, à 17 ans, libre et héritière d'un beau titre et d'une grande fortune. Le concours des soupçons recommença, il dura peu. Je ne sais comment, aucun ne se plaignit et tous s'éloignèrent.

Cependant le moment vint où ce cœur assoupi dut recevoir la flamme qui allait l'animer. Un jeune lord se trouva au nombre des étrangers qu'attire chaque année la réputation de nos fêtes du *Pilar*. Vingt de nos jeunes gens étaient plus beaux que lui ; mais il avait ce type anglais, si différent du nôtre. Il était instruit, spirituel, élégant d'une élégance particulière qui n'était pas l'élégance espagnole. Ses idées et sa manière de les exprimer étaient si différentes des nôtres, que nous ne le comprenions pas toujours quoiqu'il parlât un castillan très pur, avec un léger accent étranger que les femmes trouvaient plein de grâce. Il fit ici beaucoup de conquêtes et s'en amusa un instant ; mais on lui parla de Louise, il la vit et en fut violemment épris. Je ne sais quel charme il employa ; il sut se faire aimer sans peine ; il semblait que Louise l'attendit. La jeune femme sentit avec délices son âme s'étendre et se doubler ; la vie s'épanouissait pour elle. Elle aimait, elle le dit, car nos femmes sont naturelles, et quand elles ont de l'amour, il n'y a guère pour elles, entre le sentir et l'avouer, que que la distance de la pensée à la parole.

Le bonheur de don Arthur (c'est le nom sous lequel l'anglais était connu de toute la ville) ne fut bientôt plus un mystère. Dans l'élan de sa passion, la marquise semblait prendre plaisir à le

proclamer ; dans les promenades, au bal, au théâtre, dans les soirées, toujours attachée à son bras, toujours suspendue à ses paroles. Ce fut en un instant un déchaînement de commentaires et de sourires féminins. Elle ne s'en montra pas plus honteuse ; et ces amours avaient une si pure empreinte d'abandon tendre et naïf que bientôt on s'accoutuma à les respecter, comme si c'eût été une union consacrée.

Ce bonheur dura depuis trois ans, quand la cour de Ferdinand VII arriva à Saragosse.

Don Arthur fut enchanté de cet événement qui lui promettait des distractions et des fêtes. Un tête-à-tête de trois ans avait émoussé son amour. Sa bouche faisait toujours des sermens et des promesses, mais son cœur ne les dictait plus. Parmi les beautés de la cour, une jeune dame de Séville attira son attention par sa vivacité, sa coquetterie et cet incomparable attrait des andalouses. Légère, elle lui résista, et d'un caprice l'obstacle fit une passion. Rien n'est clairvoyant comme l'œil d'une amante ; la marquise ne put pas douter de l'infidélité de son ami. Cachant avec soin sa jalousie, elle ne perdit pas un de ses mouvemens et faisait épier toutes ses démarches. Enfin elle apprit qu'il se préparait à s'enfuir secrètement avec sa nouvelle maîtresse. Les résolutions les plus extrêmes se croisaient dans son esprit. Elle passa une nuit telle qu'on en peut souhaiter à son ennemi. Le matin elle reçut un billet de l'infidèle. Il demandait en termes tendres la permission de venir dîner, ce même jour, avec elle. C'était un moyen arrangé d'endormir les soupçons. Il avait tout disposé pour partir la nuit suivante. La marquise comprit que son sort était décidé.

À l'heure précise, don Arthur entra dans l'hôtel ; pas un domestique

libre pour les factieux. Une grande partie des 400 prisonniers ont pris du service dans les bandes qui menacent plusieurs points fortifiés. Elle ne s'étaient pas présentées devant la Seu d'Urgel le 12.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 JUIN.

ELECTIONS.

Diekirch. — M. de Paydt, député sortant, a été réélu à la suite d'un ballottage avec M. Simons. Ostende. — Nous avons déjà fait connaître que M. Donny avait été élu. Ajoutons que le nombre des votans était de 184 et que M. Donny a obtenu 173 suffrages. Dixmude. — Votans 262. M. Morel d'Anheul, député sortant, a été réélu à la majorité de 238 suffrages. Toutes les élections sont connues maintenant; sur 51 membres sortans 42 ont été réélus. Le nombre des députés nouveaux n'est que de neuf, savoir: Pour Bruxelles, M.M. Van Volxem et Verhaegen, en remplacement de M.M. Goblet et Cornet de Grez; Pour Malines, M. Henot, juge d'instruction, en remplacement de M. Van de Wiele; Pour Nivelles, M. Mercier, en remplacement de M. Lehoeye; Pour Bruges, M. Martens, procureur du roi, en remplacement de M. Julien; Pour Courtray, M. Anglis, en remplacement de M. Verme-Lafanecq; Pour Ypres, M.M. Florissone et Delaighe, en remplacement de M.M. Louis et Constant Vuylsteke; Pour Groenmacher, M. Metz, avocat à Arlon, en remplacement de M. Dams. Cependant le nombre des députés dont le mandat n'a pas été renouvelé, s'élève à 11, savoir: M.M. Goblet, Cornet de Grez, Van de Wiele, Le Hoye, Julien, Verme-Lafanecq, Louis Vuylsteke, C. Vaux, c'est que M. Legrelle a été remplacé par M. Rogier et M. Wat-

Comme M. Rogier a été aussi élu à Tornhout, et que M. de Paydt devra opter entre Diekirch et Mons, il reste toujours deux députés à élire. — La cour d'appel a prononcé dernièrement un arrêt assez intéressant en matière d'assurance contre l'incendie. Le baron W... avait acheté une propriété assurée par la compagnie d'assurances de Bruxelles; il avait négligé de faire mettre sous son nom le contrat d'assurance de cette propriété. Un peu avant l'expiration du terme pour lequel l'assurance avait été conclue avec les anciens propriétaires, le bâtiment acquis fut consumé par les flammes. Le baron W... adressa à la société pour l'obtention de l'indemnité, mais on lui refusa et on soutint que l'assurance n'avait pas été faite au baron W..., et que par conséquent on n'avait contracté aucune obligation envers ce dernier. Le baron cita la société devant la justice et soutint qu'ayant acquis la propriété avec toutes ses servitudes et privilèges, celui de l'assurance contre l'incendie y était naturellement compris.

Un arrêt prononcé la semaine dernière a donné gain de cause au baron W... et a condamné la compagnie à payer à ce dernier le dommage causé à sa propriété par l'incendie. — On écrit de Valenciennes, 15 juin: Le centre de tous les départs des chemins de fer de la Belgique qui se trouve à Malines, va avoir une succursale qui deviendra le foyer des opérations vers la France. Ce point central sera fixé à Bruxelles vers la porte d'Anderlecht, du côté de la route de Mons. Un vaste terrain vient d'être acquis à cette occasion par l'administration des chemins de fer. C'est de là qu'auront lieu les départs pour Paris, par Mons et Valenciennes; on rejoindra la ligne de Paris à Douai, après un parcours de 20 lieues seulement; tandis qu'en passant par Lille, il faudrait aller trouver le point d'intersection à Malines, se diriger sur Termonde, passer à Gand, Courtray, Lille, et n'arriver à Douai qu'après un parcours de 45 lieues. (ECHO DE LA FRONTIÈRE.)

LIEGE, LE 17 JUIN.

Les désastres qui, depuis quelque temps, éclatent aux Etats-Unis, et qui prennent leur source dans la trop grande multiplication du papier monnaie, méritent d'attirer l'attention de tous les gouvernements européens. L'extension démesurée des banques, et les opérations hasardeuses auxquelles elles se livrent, font sentir, plus que jamais, la nécessité d'une surveillance active et éclairée de la part de l'Etat. Sous ce rapport, nous ne pouvons qu'applaudir à la marche suivie par notre gouvernement, et à son intervention dans l'établissement des sociétés financières qui se sont constituées parmi nous. L'opinion publique vient à son tour de donner une approbation éclatante à ce système. Les ban-

que pour le recevoir; ce fut la marquise elle-même qui vint au-devant de lui. Il demeura ébloui; jamais Louise n'avait été si belle. Tout ce que l'art et la passion de plaire peuvent fournir de secours à une jeune femme brillait, souriait, s'arrondissait sur son admirable personne. Sa robe française, ses couleurs, sa coiffure, tout était combiné pour faire ressortir une beauté, une forme, une grâce. Une émotion vive, mais continue, donnait à ses yeux un éclat inexprimable et dessinait ses veines bleues sous la peau fine de ses joues. — Excusez cette réception, mon cher Arthur, lui dit-elle. Votre billet m'a surpris et tous mes gens sont à l'église; je n'ai gardé que ma camériste. Mais nous y suppléerons, ajouta-t-elle avec sentiment, et tant que vous n'aurez à vos côtés, vous ne manquerez pas de servante.

Grâce à la marquise, le dîner fut gai, spirituel, animé. Don Arthur enchanté, ne se lassait pas de l'exciter et de l'entendre. Elle lui dévoila des trésors d'enjouement et de finesse d'esprit qu'il ne connaissait pas encore. Il sentait remonter à sa tête, sinon à son cœur, des étincelles de son ancien amour. Plus d'une fois il se surprit triste et mécontent; la veille de sa perfidie, il eût voulu la voir moins heureuse.

Après le repas avec ses manières moitié caressantes et moitié enjouées, elle l'avait entraîné insensiblement hors du salon. Ils se trouvaient dans le jardin, auprès du banc où ils avaient coutume de s'asseoir. L'Anglais n'avait pu résister à tant de nouveaux charmes. Il était redevenu amoureux. Son langage était tendre; celui de la marquise moqueur. Il essaya de passer son bras autour de sa taille, elle se dégagea; il voulut l'embrasser, elle s'enfuit comme un oiseau.

quistes qui avaient compté sur un renfort, que les dernières élections devaient, selon eux, amener à la chambre des représentants, ont été complètement déçus dans leurs espérances. Leurs adversaires ont été presque tous réélus, et la position du gouvernement qu'ils étaient parvenus à ébranler un instant, s'est raffermie et consolidée. Aussi, depuis quelques jours, n'est-il plus question d'un changement de cabinet, et les difficultés qui s'étaient élevées momentanément entre quelques membres du ministère, semblent être applanies. L'esprit de la chambre des représentants ne sera point sensiblement modifié par les élections qui viennent d'avoir lieu, et l'avènement d'un ministère hanquiste est devenu moins probable que jamais.

UN REPRESENTANT EST-IL ELIGIBLE?

Cette singulière question vient d'être soulevée par l'élection de M. de Paydt à Diekirch. M. de Paydt faisait déjà partie de la chambre des représentants, et son mandat n'expirait qu'en 1839. En effet, en 1835, il fut nommé par le district électoral de Mons, après une lutte très vive dans laquelle M. Daval de Beaulieu lui disputa la victoire. Celui-ci fut même préféré d'abord, mais cette élection ayant été annulée, par vice de forme, il fallut procéder à une nouvelle, et M. de Paydt l'emporta sur son concurrent. Malgré cette haute marque d'estime et de faveur, il parut que le représentant de Mons ne comptait guères sur la continuation de son mandat, pour l'époque du prochain renouvellement de la chambre. Il s'est donc mis sur les rangs à Diekirch et il a été nommé.

Mais peut-on conférer à quelqu'un des fonctions qu'il exerce déjà? Avant de se porter candidat aux élections de Diekirch, M. de Paydt n'aurait-il pas dû résilier le mandat qu'il tient des électeurs de Mons? Aujourd'hui il représente deux provinces à la fois. Cependant cela ne saurait être. Dira-t-on qu'il optera pour l'un des deux districts qui l'ont envoyé à la chambre? Mais il n'y a point d'option à faire. M. de Paydt n'a pas renoncé à être le représentant de Mons; il n'avait point abdiqué, du moins, cette qualité quand il s'est présenté à Diekirch. Les électeurs de ce district, en le nommant, ont donc fait une chose illicite. Ils ont choisi pour représentant un homme qu'ils savaient fort bien être déjà représentant. Une autre observation trouve sa place ici. Ce n'est point comme député du Hautain que M. de Paydt siège à la chambre, mais comme député de la nation. Le nouveau mandat qui vient de lui être conféré par les électeurs du Luxembourg n'a rien oté ni ajouté à cette qualité. On l'a donc nommé en réalité à la même place qu'il occupait déjà et à laquelle il n'avait pas renoncé au moment de son élection nouvelle. La loi qui a déterminé les conditions pour être éligible, n'a pas songé à comprendre les représentants dans la liste des personnes qui, à raison de leurs fonctions, ne sauraient aspirer aux suffrages des électeurs, parce que c'est été commettre un absurde pléonasme. La raison et la logique disent assez qu'on ne saurait choisir pour représentant que celui qui ne l'est point ou qui ne l'est plus.

Il reste une seconde question à examiner. Un représentant peut-il faire proroger arbitrairement la durée de son mandat? Celui de M. de Paydt député de Mons, expiré au mois de juin 1839. Celui de M. de Paydt, représentant de Diekirch, n'expirerait qu'au mois de juin 1841. En abdiquant aujourd'hui le premier pour accepter le second, M. de Paydt prolongerait de deux ans le terme assigné par la loi à la durée des fonctions parlementaires. Ceci est-il constitutionnel? Est-il permis d'éluder ainsi la loi? Nous ne le pensons pas, et nous croyons, sauf meilleur avis, que l'élection de M. de Paydt par le district de Diekirch est nulle et doit être regardée comme non avenue.

L'Institut royal des Sourds-Muets, de notre ville, vient de faire une perte qui sera difficile de réparer: son premier professeur, M. Clément Joseph Pouplin, vient de mourir dans la 3^e année de son âge. Depuis longtemps, M. Pouplin souffrait d'une maladie de poitrine; c'était un instituteur plein de lumières, de zèle et de dévouement. Il y a quelques mois, il s'était rendu d'après les ordres et aux frais du gouvernement, à Paris et dans d'autres villes où existent des établissements de sourds muets, à l'effet de constater les améliorations récentes introduites dans le mode d'éducation, auquel l'abbé de l'Épée a si glorieusement attaché son nom. M. Pouplin avait rempli cette mission d'une manière très distinguée. Fils du fondateur de l'Institut qu'il di-

— Un baiser, Louise, disait Arthur en courant après elle. — Vous ne l'aurez pas, dit la marquise, et je me mets à l'abri de vos attaques derrière ce banc de pierre. — Ce banc, dit don Arthur! et d'un bond il fut à son côté. — Agilité d'Anglais! dit-elle. Un Espagnol le franchirait les pieds attachés. Le feriez-vous ainsi? — Pour un baiser? demanda Arthur. — Pour un baiser, dit la marquise. Elle se baissa en souriant, et avec son écharpe lui lia fortement les pieds. Don Arthur s'élança en posant ses mains sur le dossier du banc. — Cela n'est pas bien, s'écria-t-elle; c'est gagner déloyalement. Vous vous êtes servi de vos mains. — Attachez-les, répondit Arthur. Elle les prit vivement et les attacha avec solidité. Il s'élançait de nouveau, un choc imprévu le fit rouler à terre; il leva les yeux vers la marquise pour rire avec elle de sa mésaventure; quel changement dans ses traits! Sa figure était pâle, ses dents serrées, ses yeux lançaient du feu, sa poitrine bondissait sous sa robe. Elle pressait convulsivement un poignet, et le tremblement nerveux de sa main en laissait scintiller la petite lame aiguë. — Milord, lui dit-elle d'une voix que mille émotions enrouaient, vous deviez ne me quitter qu'à la mort, vous l'aviez juré; préparez-vous à mourir. — Ma jolie comédienne; je ne te croyais pas si parfaite dans la tragédie, dit Arthur souriant, mais d'un air inquiet. — Malheureux! interrompit-elle, ne ris pas; je sais tout. Tu m'as tra-

rigé depuis plusieurs années, il avait lui-même apporté de notables perfectionnements au système suivi jusque-là. La Revue Belge a reçu de lui et publié des articles d'un haut intérêt.

Homme de mœurs douces, d'une loyauté et d'une obligeance peu communes, M. Pouplin laissera de longs et légitimes regrets.

Nous donnerons, dans un de nos prochains n^{os}, quelques détails nouveaux sur la vie modeste, mais pleine de travaux utiles, de notre compatriote.

L'esprit de parti est bien aveugle et bien méprisable. Tandis que les administrations locales de Bruxelles, d'Anvers, de Malines, de Louvain, de Liège font tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir du gouvernement que les stations du chemin de fer soient aussi rapprochées du centre de ces villes qu'il est possible de l'être, le conseil municipal de Gand suscite mille embarras au ministère qui avait manifesté l'intention d'établir la station presque au centre de cette populeuse cité. Ainsi le gouvernement voulait associer cette ville, d'une manière toute spéciale, aux bienfaits du chemin de fer. Plus libéral envers elle, qu'il ne l'avait été même envers la capitale du royaume, il sacrifiait un million pour amener la station au cœur de la cité. Il devait donc à juste titre espérer que le commerce de Gand lui saurait gré d'une pareille faveur, et voilà cependant que les administrateurs de cette ville, au lieu de se joindre à l'envi, les projets du gouvernement. Aussi, voyez ce qui vient de résulter de cette opposition vraiment absurde. Le gouvernement, fatigué des tracasseries du conseil, a renoncé au projet de fixer la station dans les Prairies des Moines, au des points les plus rapprochés du centre de la ville, et toutes les dispositions sont déjà prises, nous assure-t-on, pour l'établir hors la porte de St-Lieven. Ainsi les habitants de Gand, qui pouvaient avoir la station au sein de leurs demeures, seront obligés d'aller la rejoindre à une demi-lieue du centre de la ville. Que la décision de l'autorité municipale de Gand, qui a amené ce fâcheux résultat, ne nous étonne point; le parti dont il s'est constitué l'organe ne veut pas du chemin de fer. Ne vient-il pas de paraître à Liège, un livre, aussi bien écrit que bien pensé, dont un chapitre entier est consacré à démontrer que l'établissement des chemins de fer doit entraîner la ruine inévitable de la Belgique?

M. D. Heild, docteur, rue derrière le Palais, a établi dans notre ville, une fabrique d'eaux minérales et de limonades gazeuses artificielles. Ces eaux sont fabriquées par les procédés employés en France et en Angleterre. Cet établissement a satisfait chez nous à un besoin réel; aussi ces eaux artificielles ont été employées dans le traitement de diverses maladies, et elles ont produit les plus heureux résultats.

Nos lecteurs apprendront avec douleur l'événement déplorable qui a marqué la fin des réjouissances publiques qui ont eu lieu au Champ-de-Mars, mercredi dernier. L'esprit de parti, si souvent purifié et cruel tout à la fois, s'emparera sans doute de ces tristes circonstances pour en faire l'objet de rapprochemens pénibles. Les journaux légitimistes ne manqueraient pas de rappeler, à cette occasion, les scènes déplorables qui ont affligé Paris, lors des fêtes de mariage de Marie-Antoinette, et, plus tard, à l'époque du mariage de Napoléon avec Marie-Louise.

Requiescant fonctionnaires publics figurant parmi les nouveaux représentants. Il en est un, M. Mercier, inspecteur-général de l'administration des contributions, qui, dit-on, s'était porté candidat aux élections malgré le désir exprimé par son chef suprême, M. d'Huart. Le bruit court que, si, contre toute probabilité, les banquiers arrivaient au pouvoir, dans les circonstances actuelles, le portefeuille des finances serait confié à M. Mercier.

Nous avons annoncé avant-hier que le baron de Meer, qui commande en Catalogne, est notre compatriote. Personne n'a contesté l'exactitude de cette assertion, mais nous avions ajouté: « On assure que ce militaire est le frère de l'ancien gouverneur du Limbourg, M. de Loë de Meer. » L'Indépendant, en reproduisant notre article, déclare qu'il a toujours entendu dire que le général dont il s'agit est le frère de M. De Meer de Moorsel, membre de la chambre des représentants. De son côté, l'Emancipation présente une observation analogue. Nous manquons bien de données nécessaires pour établir le fait d'une manière bien précise. Nous nous

lie. Tu voulais fuir avec une autre, demain, de nuit, comme un voleur, comme un lâche; dis, sais-tu tout?

— Don Arthur, attend, ne pat même répondre.

— Et tu as, reprit-elle, osé concevoir un tel projet! et tu ne craignais pas ma vengeance! Tu me prenais donc pour une faible anglaise? Je n'étais qu'un jouet qu'on jette au ruisseau après s'en être amusé. O mon Dieu! comment croire qu'il devrait me traiter ainsi.

— Des larmes de rage coulaient de ses yeux. La terreur de don Arthur était montée à son comble; il se voyait à la discrétion d'une femme dans le délire du désespoir et de la jalousie. Il se souleva avec effort et tourna les yeux tout autour du jardin comme pour chercher un secours.

— T'échapper, n'est-ce pas? dit la marquise, répondant à son regard et à sa pensée. C'est impossible. Aller rejoindre l'autre? N'y pense pas. Tu es à moi, tout à moi. Toi à une autre! Non, non, cela ne se peut pas.

— Louise, si vous m'aimez! s'écria Arthur en suppliant.

— Si je t'aime! Juges-en par ce que je fais.

Elle se pencha sur lui, posa sur ses lèvres un baiser désespéré, et l'Anglais poussa un grand cri.

Pendant plusieurs semaines, poursuivit don Raphaël, le silence le plus lugubre régna dans l'hôtel de Milor. Deux fois seulement sa porte s'ouvrit, le soir, pour un vieux moine, le confesseur de la marquise. Enfin, un jour, on en vit sortir et marcher vers l'église ce fantôme vivant qui vous a tant ému. C'est tout ce qui restait d'une des plus belles femmes de l'Espagne.

bornerons donc à faire remarquer que nous n'avions pas émis une affirmation formelle.

On écrit de Namur, 15 juin : Une brillante sérénade a été donnée hier soir à M. Lebeau, gouverneur de la province, en témoignage de la satisfaction qu'a fait éprouver sa réélection à la chambre des représentants. Une foule de citoyens de toutes les classes s'était réunie aux exécuteurs pour féliciter le député réélu.

On lit dans le Messager de Gand : Il n'est bruit dans cette ville que de l'enlèvement d'un enfant du sexe pour la livrer à la prostitution. Le fait paraît certain, mais les récits sur les circonstances sont si différents, que nous devons attendre des informations positives. La matrone présumée coupable est arrêtée. La justice informe.

Le Journal de La Haye annonce que par un arrêté du gouverneur-général des Indes néerlandaises, en date du 3 février, tous les instrumens aratoires importés sous quelque pavillon que ce soit sont libérés du paiement des droits d'entrée, sur le même pied que précédemment d'après les résolutions du 24 avril 1833 et 18 août 1834.

On lit dans un journal d'Amsterdam : Une annonce par laquelle on demande pour un théâtre particulier à Batavia, un machiniste et un décorateur, qui recevraient de jolis engagements. On désire aussi trouver des actrices, qui fussent de préférence mariées. Les personnes à qui cette annonce pourrait être utile, pourront s'adresser à Amsterdam, au bureau de l'Handelsblad.

On lit dans l'Echo de la Frontière : Le développement industriel des environs de Valenciennes, qui se portait naguères sur la fabrication du sucre indigène, éprouve un temps d'arrêt dans cette partie, mais semble redoubler pour les mines à fer. Treize à quatorze demandes pour érection de hauts-fourneaux sont en ce moment en instance auprès de l'administration. La majeure partie appartient à l'arrondissement d'Avesnes.

Une fabrique de vin de Champagne falsifié, établie à Dresden (Etats-Unis), que l'on songe à opposer sérieusement au vin naturel, est en pleine activité; 50,000 bouteilles seront vendues cette année (récolte 1836).

On mande de Fribourg, le 3 juin : Ce matin la maison de banque de notre ville les enfants Muller et Savary a suspendu ses paiements. Bien des habitans de notre ville et de tout le pays se ressentiront profondément de la chute inattendue de cette maison que l'on croyait très-solide.

L'exportation des bois du Nord paraît devoir prendre une grande extension cette année. Dans les ports de la Russie on cherche des navires pour charger des mâts et des mardiers pour la Hollande et la France.

A peine les journaux anglais nous ont-ils appris le terrible accident arrivé à un bateau à vapeur de Hull, que voici les journaux américains qui annoncent un malheur non moins déplorable arrivé à un bateau à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Le 7 mai le Ben Sherrod parti de ce port pour Louis-Ville, a été trouvé la nuit suivante tout enveloppé de flammes. Sur 200 personnes qui se trouvaient à bord on n'est parvenu à n'en sauver que 50 ou 60. Ce bateau à vapeur portait aussi une grande quantité de numéraire.

La monomanie du suicide se perfectionne. Jeudi dernier, à l'arrivée de la voiture de Toulouse, chez M. Suard-Lessieux, aubergiste à Chateauroux, tous les voyageurs se mirent à table. Après un ou deux services, un voyageur, placé entre deux dames, et qui, jusqu'alors, n'avait donné aucun sujet de se faire remarquer, se frappa d'un coup de couteau-poignard. La table est inondée de sang, et ce malheureux a expiré immédiatement. On ne sait, jusqu'à présent, à quoi attribuer cet acte de folie.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 15 juin.

Naissances : 3 garçons, 1 fille. Mariages : 15; savoir : J. J. A. Schreinemacher, négociant, à Mactricht, et C. J. Gavage, sans profession, à Porte St. Léonard. — J. J. Libert, journalier, rue Roture, et M. C. Lavallée, journalier, faub. St. Léonard. — F. L. Riga, cabaretier, faubourg St. Léonard, rue Table de Pierres, et Marie Elis. Delhaxhe, sans profession, M. M. Coomant, journalière, même rue. — E. Carmane, tailleur, rue Pierreuse, veuf de M. C. A. J. Desellier, et M. J. Orval, sans profession, même rue. — Riga, serviteur, rue Pierreuse, et M. Bay, journalière, même rue. — L. J. Colard, journalier, rue des Aveugles, et M. L. Delpierré, sans prof., rue des Tanneurs. — J. Joassart, passementier, rue St. Thomas, et G. M. Lovinfosse, brodeuse, même rue. — F. J. Simon, forgeron, à Andennes, et C. M. E. Corneille, brodeuse, faubourg St. Léonard. — R. J. Ripet, menuisier, à Marnes, et M. E. Heuman, cuisinière, rue St. Severin. — J. B. N. H. Bayet, trompette au 3me régiment d'artillerie en garnison, en cette ville, et M. B. P. Deche, sans profession, à Namur. — N. B. Renconnet, journalier, en cette ville, et M. J. Duran, journalière, même rue. — E. F. Certyn, artilleur, au 3me régiment d'artillerie en garnison en cette ville, et M. F. H. H. Roman, lugère, à Vellerille. — J. Gerome, journalier, à Horion Hoemont, et M. J. Jeykens, couturier, faub. St. Léonard. — J. E. Pisseul, cordonnier, à Namur, et J. Bailly, sans profession, fond de l'Empereur. Décès : 3 garçons, 1 fille, 1 femme; savoir : H. Wood, âgé de 24 ans, sans profession, rue Agimont, ép. de P. Ruser.

TAXE DU PAIN, du 17 juin.

Pain de seigle, 34 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 39 c. Pain de ménage, 46 c.

PENSIONS.

Le directeur du trésor informe les intéressés, que le paiement de la seconde moitié du quatrième trimestre 1836, des pensions à charge de la caisse de retraite, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

RAIKEM-LONHIEUNNE

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir UNE PARTIE DE JACONNAT qu'elle peut offrir à 25 p. o. au-dessous du cours. 1124

Grand hazard.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, A LIEGE,

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRES JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liège.

Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1138

CESSATION DE COMMERCE.

Mme JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT-DILE, N° 833,

VENDE AU DESSOUS DU PRIX DE FACTURE, TOUTES SES MARCHANDISES qui consistent en Schals de tous genres, Articles Anglais, Impressions, Mérinos, Contils pour pantalons, Gilets de satin et autres, Gants, Bas, Toiles, etc. 1046

CHANGEMENT DE DOMICILE.

C. J. Cambresy-Bassompierre

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de transférer son domicile, rue PUIITS EN SOCK, n. 922 1155



A VENDRE UN JEUNE CHIEN CANICHE blanc, de la plus grande beauté. S'adresser à Hocheporte, n° 790. 1104

LE PANORAMA DE SALZBOURG n'est à voir que jusqu'au 23 JUIIN. Les personnes qui possèdent des cartes d'entrée sont priées de vouloir les délivrer jusqu'à l'époque fixée. 1156

UNE NOURRICE peut se présenter rue Saint Severin, n° 667.

ON DEMANDE DES CISELEURS SUR CUIVRE FONDU. S'adresser à la fabrique ROLAND et Cie. rue de l'Etuve, n° 702. 1130

CHAMBRES ou QUARTIERS

A LOUER, Mont St. Martin, n° 607. 1107

A CEDER à des conditions très avantageuses UN ETABLISSEMENT DE LINGERIES ET DE MODES, bien achalandé, situé au centre de la ville. Réponse cachetée au n° 806, rue Basse Sauvenière, sous les lettres H. A. 1136

DEUX QUARTIERS INDEPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n° 130. 234

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauvenière, n° 9, près de la porte d'Avroy. S'adresser au bureau de cette feuille.

BELLE VENTE

DE

PLANTES ET D'ARBUSTES.

VENDREDI 23 JUIIN 1837, à 2 heures de relevée, A LA SALLE DE VENTES DE A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en 104 ESPÈCES de Camelia en bonne force, Azalea, Indea, Magnolia, Rhododendrum, Cactus et quantités d'autres plantes de serre et de pleine terre. 1160

CAVES A LOUER.

JEUDI 22 JUIIN 1837, à 9 heures du matin, à la maison de St. Abraham, rue Féronstrée, la COMMISSION des HOSPICES DE LIEGE, exposera en LOCATION publique, SIX CAVES DE L'HOSPICE DE St-ABRAHAM, Occupées par le sieur Cornet. 1158

A LOUER POUR LE 24 juiin, un BEAU QUARTIER composé d'un grand salon, place à manger, chambres à coucher, avec cabinet de toilette, chambre de domestique, cuisine et cave, aux bains St. Jean, près du spectacle, pour le voir de midi à 3 heures. 784

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulers, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur,

UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 Bis, près la porte d'Avroy.

Etude du notaire Gilkinet.

A VENDRE

AVEC GRANDE FACILITÉ POUR LE RAIEMENT,

UNE BELLE MAISON DE COMMERCE

En très bon état sise dans une des plus belles rues de la ville de Liège. S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n. 588, du notaire GILKINET. 935

LOUER, pour en jouir au 24 juiin prochain,

UN BEAU QUARTIER,

Placé au rez de chaussée et dépendant d'une maison sise à Liège, rue HORS-CHATEAU, n° 478. S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET. 855

Le 23 JUIIN COURANT, à 10 heures du matin, il SERA VENDU PUBLIQUEMENT,

A GEULLE SOUS MASTRICH.

LE FOIN

CROISSANT SUR ENVIRON 60 BONIERS DE PRÉ, Longeant la Meuse et dépendant du château de Geulle; appartenant à M. le comte A. DE HAMAL. S'adresser au garde dudit château pour voir lesdits prés. 1135

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

MERCREDI 21 juiin courant à 2 heures, M. DUSART, notaire, VENDRA AU n° 806, SUR AVROY,

DIVERS MEUBLES,

Tels que Chaises, Tables, Encoignures en acajou, Commodes, Garderobes, batterie de cuisine etc. 1147

LE SAMEDI 24 juiin courant, à 10 heures du matin, il sera procédé à la vente publique et en divers lots,

DES FOINS, TRÈFLES ET LUZERNES,

Croissant sur SIX à SEPT BONNIERS à CHERET et à MARTIN-PRÉ, commune d'Embourg, où la vente aura lieu, de plus de QUATRE MEULES DE FOIN existant sur Martin-Pré. A CRÉDIT MOYENNANT CAUTION. 1142

VENTE VOLONTAIRE.

JEUDI 13 JUILLET 1837, à trois heures après dînée, le notaire MOXHON, VENDRA AUX ENCHÈRES, EN SON ETUDE, rue Hors-Château, n° 482, à Liège,

UNE MAISON DE COMMERCE,

SISE A LIEGE, RUE PONT-DILE, N° 3.

Appartenant à M. Jean-Joseph JOASSIN, joignant d'un côté à M. Thomas, de l'autre à Mlle. Tobie, derrière à Madame veuve Horne. S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 1159

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT,

DES DOMAINES

DES FORETS.

Inspection forestière de Liège.

LUNDI 26 JUIIN 1837, à dix heures du matin, il sera procédé dans une des salles du Palais à Liège, par le ministère du notaire PARMENTIER, A L'ADJUDICATION PUBLIQUE, pour un TERME de 3 ou 6 ans,

DU DROIT DE CHASSE,

DANS LA FORÊT DOMANIALE INDIVISE

DE LA VECQUÉE.

située sur la commune de Seraing et contenant 735 hectares 32 ares.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de M. le directeur de l'Enregistrement et des Domaines, dans ceux du sousigné et en l'étude du notaire susnommé.

Liège, le 31 mai 1837.

L'inspecteur des eaux et forêts des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, l'aidé.

Etude de M^e Delbouille,
NOTAIRE A LIÈGE.

AVIS POUR SURENCHÉRIR

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire DELBOUILLE, le 13 juin 1837, toute personne solvable peut SURENCHÉRIR D'UN 20^e DU PRIX, jusqu'inclus le 28 juin courant, à midi,

DEUX CORPS DE FERME

AVEC UN PETIT QUARTIER DE MAITRE, ET ENVIRON
50 BONNIERS DE JARDIN, TERRES, PRAIRIES ET BOIS;
LE TOUT SITUÉ
A FOURON ST.-MARTIN, CANTON D'AUBEL,

Occupé par les sieurs Witgens et Englebert, d'un revenu de 3,000 francs, en sus des contributions, provenant de la succession de feu M. Stephany, adjugés AU PRIX de 64,165 francs 50 centimes, charges comprises.
Et jusqu'inclus le 21 dudit mois de juin,

UNE GRANDE MAISON

PROPRE A TOUT COMMERCE,
Avec cour et bâtiment par derrière, cotée 51, sise rue derrière le Palais, à Liège, d'un loyer annuel de 1,000 francs, provenant de ladite succession feu M. Stephany, adjugée au prix de 16,358 francs 19 centimes, compris les charges, moyennant en faisant déclaration par acte à passer devant ledit M^e DELBOUILLE.

A LOUER, pour en finir le 24 juin prochain,
UNE MAISON, sise rue Haute-Sauvinière, à Liège, n^o
S'adresser audit notaire DELBOUILLE.

A VENDRE
SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR

UNE PROPRIÉTÉ,
SISE A BOIS L'ÉVÊQUE,
CANTON SUD DE LA VILLE DE LIÈGE.

Cette magnifique propriété, placée dans un site charmant et pittoresque, embellie par tout ce qui pouvait contribuer à la rendre agréable, peut être mise au nombre des plus belles des environs de Liège.

Les bâtiments d'habitation dont la majeure partie est nouvellement construite et dans le meilleur goût, sont entourés

D'UN JARDIN ANGLAIS,

d'une contenance de huit à neuf hectares, plantés d'arbustes les plus rares et se font remarquer par une distribution que la nature semble avoir préparée d'une manière toute spéciale.

Elle est en outre composée

DE DEUX ORANGERIES,
DE DEUX SERRES,

De deux baches pour ananas,
D'UNE GLACIÈRE ET DE DEUX CITERNES,

D'une contenance de 1,800 tonnes, de manière que l'eau y est en abondance même dans les plus grandes sécheresses, d'une pompe à eau douce, etc.

Cette propriété sera vendue par la voie des enchères, par le ministère de MM^e BIAR et GILKINET, notaires à Liège, et en l'étude de ce dernier, sise rue Féronstrée, n^o 588, le 22 JUIIN prochain, à 11 heures du matin.

VENTES D'IMMEUBLES.

JEUDI 29 JUIIN 1837, à 9 heures du matin au bureau de M. le Juge-de-Paix CHOKIER, rue Mont St.-Martin, à Liège, le notaire DELEXHY, VENDRA AUX ENCHÈRES,

UNE BONNE MAISON

COTÉE NEUF CENT TRENTE NEUF, ET ENVIRON SOIXANTE DIX HUIT ARES SOIXANTE DIX SEPT CENTIARES DE JARDIN ET TERRAIN LABOURABLE, le tout formant un ensemble situé à mi-côte de la montagne du bois d'Avroy, commune de Liège.

Immédiatement après la vente qui précède, le même notaire exposera EN VENTE AUX ENCHÈRES, en son étude rue St. Severin,

2 PARCELLES DE TERRAINS LABOURABLES

Contenant ensemble 57 ares 53 centiars, etc., sises à côté des immeubles précédents.
S'adresser pour voir les conditions à M. le juge de paix susdit ou au notaire DELEXHY.

EAU BLANCHE

ET
EAU ROUGE,

INCOMPARABLES

DE LA PETITE VERTU,

NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MÉDECIN,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Avis très-important

Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane.

Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode.

Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconnue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est nuisible au corps, ce sont les bols, les pillules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies.

Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, ou en dix au plus, aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'ensuive aucune conséquence nuisible.

D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre.

Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave d'Ile, n. 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5; à Ath, chez M. CAMBRELIN, pharmacien, à Namur; chez M. MOUVET JAU-MOTTE, pharmacien; à Dinant, chez M. MATHIEU, pharmacien.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la FAILLITE DE JOSEPH JAMME, ci-devant négociant à Liège, invitent les créanciers du failli, à se réunir le mardi 27 juin, à 8 heures de relevée, au local du tribunal de commerce séant à Liège, pour voir rendre compte, en présence du juge commissaire, de l'état de la faillite, des formalités qui ont été remplies, et des opérations qui ont eu lieu; entendre également le failli; procéder s'il y a lieu, à la formation d'un concordat ou contrat d'union, et à la nomination des syndics définitifs.
Liège, le 16 juin 1837.

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 12 ares 10 centiars sur une parcelle de terre appartenant à Joseph HANNOSSET, propriétaire, domicilié à Voroux-Goreux, située dans la commune de Voroux-Goreux, indiquée et figurée sous le n^o 174, section A, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit Joseph Hannosset à comparaitre le 28 juin présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 116

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, à LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 2 ares 70 centiars sur une parcelle de verger, appartenant à Jean-Joseph RIGO, propriétaire, domicilié à Bierset, située dans la commune de Fexhe le Haut Clocher, indiquée et figurée sous le n^o 317, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit Jean Joseph Rigo, à comparaitre le 28 juin présent mois à l'audience du tribunal civil de 1^{re} instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1147

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestres et échevins, rappelle au public que les réglemens interdisent la circulation des chevaux et des voitures sur les places et les promenades publiques non pavées, et que les contraventions seront poursuivies avec rigueur.
A l'hôtel-de-ville, en séance, le 14 juin 1837.
Le président, Louis Jamme.
Par le collège, le secrétaire, Demany.

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
MARDI 27 JUIIN 1837, A 3 HEURES DU SOIR,
En l'étude et par le ministère du notaire DEBEFFE,
LA BELLE CAMPAGNE.

CONNUE
Sous l'ancien WAUX HALL CHAMPÊTRE, à Froimont,
PRÈS DE LA BOVERIE, COMMUNE DE LIÈGE,

Consistant en DEUX BONNES MAISONS DE MAITRE cours, remises, JARDINS LÉGUMIERS, d'agrément et dépendances, LA MAISON DU FERMIER, étables, grange, cottillages, et vergers bien arborés, très fertiles, SUR UNE SUPERFICIE DE QUATRE HECTARES, QUARANTE TROIS ARES DE PREMIÈRE CLASSE;

Cette superbe propriété près de la ville dans un site aussi sain qu'agréable, entre deux rivières, gagne une valeur appréciable par le nouveau pont de la Meuse et le chemin de fer lui communiquant tous moyens d'industrie, d'aisance et d'agrément, elle sera exposée en deux lots;

Sous les clauses et conditions à voir en l'étude dudit notaire rue Sœurs de Hasque, n^o 281, à Liège.

BOURSES.

PARIS, LE 15 JUIIN.

Cinq pour cent.	108 80	Esp. D. diff. s. int.	7 0/0
Trois pour cent.	77 85	• D. pas. s. int.	5 5/8
Act. de l. B. de Fr.	2377 50	Belg. Empr. 1832.	100 0/0
Napl. Cert. Falc.	96 45	Banque de Belg.	1410 00
Esp. Ardoin 1834.	23 7/8		

ANVERS, LE 16 JUIIN.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
• Det. différ.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1832.	101 1/4
Emp. de 48 mill.	100 5/8	• An. 1834.	97 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
• de fl. 250.	424 1/2	Amst. c. jours.	318 0/0 av.
• de fl. 500.	680 0/0	Rotterdam, idem.	318 0/0 av.
Poloc. Lots fl. 300.	414 0/0	Paris, idem.	418 av.
• fl. 500.	421 1/2	• 2 mois.	318 0/0 p.
BRÉSIL. E. à L. 1834.	85 0/0	Load. p. Estr. c. j.	40 3/4
ESPAG. Emp. 1831.	2 21 5/8 3/4	• 2 mois.	40
D. dif. 1834.	0 0/0	Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 1/4
Dit. p. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 0/0
Dette diff.	7 1/2	Bruxelles et Gand.	114 a ^o p.

CHANGES.

Amst. c. jours.	318 0/0 av.
Rotterdam, idem.	318 0/0 av.
Paris, idem.	418 av.
• 2 mois.	318 0/0 p.
Load. p. Estr. c. j.	40 3/4
• 2 mois.	40
Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 1/4
• 2 mois.	35 0/0
Bruxelles et Gand.	114 a ^o p.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 16 JUIIN 1837.
Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 22 21 7/8 3/4 5/8 et reste 21 3/4 et argent au comptant. Primes à un mois 23 0/0 dont 1 0/0 cours. On a fait très peu d'affaires.

AMSTERDAM, LE 15 JUIIN.

Holl. Dette active.	98 7/16	Inscr. au gr. livr.	63 3/4
Dito 2 1/2.	54 1/16	Certif. à Amst.	00 0/0
Différée.	117 1/8	Pologne. L. n. 500f.	429 1/4
Billet de change.	22 5/8	Lots de Ind. 50 f.	114 0/0
Syndic. d'amort.	92 0/0	Espagne. E. Ard.	22 1/4
• 3 1/2.	25 5/8	Dito gr. d.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	173 5/8	Dette différ. anc.	0 0/0
• nouvelle.	00 0/0	• passive.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	102 7/8	Autriche. Métal. 5.	00 0/0
• 1829, 5	102 7/8		

BRUXELLES, LE 16 JUIIN.

Emp. Kotsch.	100 1/2	Act. des Hauts-F.	156 0/0
Fin cour.	100 1/2	Act. Charb. Flenu.	129 0/0
• 1836, 4 1/2.	91 0/0	Act. Banq. fenc.	98 1/2
• Fin cour.	91 0/0	Act. Ch. H. et W.	100 0/0
Dette activ. 2 1/2.	54 1/8	Act. Ch. Sclessin.	119 0/0
E. de la ville 1832	98 1/4	Act. Entr. Indust.	120 0/0
Dette active holl.	52 1/4	Act. Ch. Lev du F.	113 1/2
Rente domaniale	09 0/0	Act. S. d'Ougrée.	117 0/0
BRÉSIL. 1834.	85 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	114 0/0
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. Ch. de fer.	97
ROME. 1832.	101 1/4	Act. S. de Venues.	104 0/0
NAPLES. Falconnet	92 0/0	Act. bat. à V. Anv.	95 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. St. Léona.	106 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Chateliv.	143 0/0
ESPAG. Ard. 1833.	21 3/4	Act. S. Verrieres.	138 0/0
• Fin cour.	21 5/8	Act. Ecl. gaz. rés.	95 0/0
• gros pièces.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	118 0/0
• pr. 4 m. d. l.	23 0/0	Act. Verr. Charl.	114 0/0
• différé 1834.	0 0/0	Act. Expl. l'Espér.	114 0/0
• anc.	0 0/0	Act. des Brasseries.	102 0/0
• dette passive.	0 0/0	Act. Librairie H.	104 0/0
		Act. Typogr. W.	100
		Act. Fabr. Tapis.	109 0/0
		Act. Fabr. de fer.	103 1/2
		Act. Mutual. ind.	105 1/2
		Act. C. de Bruges.	99 0/0
		Act. H. F. Mont.	114 0/0
		Act. lib. Meline.	98 0/0
		Act. S. act. réum.	102 3/4
		Act. S. de Fleu.	85 0/0
		Act. Ebénisterie.	160 0/0
		Act. la B. de B.	139 0/0
		Act. Librairie Sc.	100 0/0
		Act. Fab. Fianos.	100 0/0

VIENNE, LE 9 JUIIN.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1378 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 16 JUIIN.
Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, ch. de tabac, indigo, coton, cuivre, 19 passagers, 2 chevaux et 2 voitures. — La golette mecklembourgeoise Orion, v. de Riga, ch. de chanvre.

PLAGE D'ANVERS, LE 16 JUIIN.

Café. — Sans affaires marquant.
Coton. — 127 balles Surate ordinaire et un petit lot de Smyrne ont été traités à prix divers.
Tabac. — Les transactions suivantes ont été citées; 45 boucauts Virginie et 35 dito Kentucky, à prix inconnus.
Les autres articles n'ont présenté aucun mouvement digne d'attention.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.